
AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 470-04 (PLAN D'URBANISME)

Est par la présente donnée que la Municipalité de Sainte-Clotilde tiendra une assemblée de consultation publique pour un nouveau règlement 470-04 remplaçant le plan d'urbanisme 470 de la Municipalité de Sainte-Clotilde lors de la séance ordinaire du **19 mai 2026**.

Nature et effets :

Modifiant le règlement le plan d'urbanisme numéro 470 et ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-205-21-2025).

- Modifier l'orientation d'aménagement 1 et les moyens de mise en œuvre 3 & 4 de la section II portant sur la « Gestion de l'urbanisation » (page 10).
 - Modifier les moyens de mise en œuvre 3 et 4 de l'orientation 3 de la section II portant sur la « Gestion de l'urbanisation » (page 11).
 - Modifier le troisième paragraphe de la section V portant sur le « Transport » (page 19).
 - Ajouter le quatrième et cinquième paragraphe de la section V portant sur le « Transport » (page 19).
- L'ajout concerne tout le territoire du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Clotilde.

CONSIDÉRANT que l'avis d'une consultation publique est publié dans le bulletin municipal et sur internet. (A-19.1, art.126);

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique le 19 mai 2026 à 18h30.

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 19 mai à 19h00 heures, le conseil municipal devra adopter le règlement suivant : 470-04.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dq@ste-clotilde.ca.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 23^e jour du mois d'avril 2026.



Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natacha Jodoin, à Sainte-Clotilde, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 23^e jour du mois d'avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 23^e jour du mois d'avril 2026.



Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière